

la lettre

aux collectivités

Décembre 2010

édito

Depuis maintenant 30 ans - nous fêtons cet anniversaire le 18 juin 2011 - l'ASDER assure un service d'information et de conseil sur l'énergie, auprès des particuliers comme des collectivités. Ce service vous permet, à vous Collectivités, de mieux comprendre vos consommations d'énergie (par exemple, combien consomment la mairie, la piscine, l'éclairage public ? A quel coût ?). Cette analyse s'accompagne de conseils pour diminuer ces consommations (isoler la mairie, préchauffer l'eau de la piscine avec une installation solaire, adapter le contrat d'approvisionnement d'éclairage public aux besoins, etc.). Ces conseils et informations sont gratuits, indépendants de tout fournisseur d'énergie, grâce aux financements de la Région Rhône-Alpes, du Conseil général de la Savoie et de l'ADEME. Si vous désirez une réflexion plus détaillée, sur un point ou un autre, l'ASDER propose aussi un accompagnement personnalisé pour chacun de vos projets.

Enfin, n'hésitez pas à contacter le Bureau de l'ASDER. Cette année, le Conseil d'Administration a élu un bureau renforcé qui comprend 6 membres : Anne RIALHE, Présidente ; Alfred GORRE, Vice-président ; Daniel BOUCHET, Vice-président ; Alain MAUREL, Trésorier ; Anne CHEVALLIER, Secrétaire et Pierre CEVOZ, Membre. Tous sont des professionnels ou des particuliers passionnés de l'énergie au service de l'efficacité et de la sobriété énergétique, des énergies renouvelables, pour une planète solidaire !

Le bureau et moi-même vous souhaitons une belle année 2011, vous souhaitant des projets économes en énergie, efficaces, pour un développement durable et solidaire.



Anne RIALHE,
Présidente de l'ASDER.



3 questions à ... Franck LOMBARD

Vice-Président délégué au développement durable et à la dynamique territoriale au Conseil général de la Savoie

ASDER : Comment se situe aujourd'hui le Département de la Savoie sur la question énergétique ?

Franck LOMBARD : Les enjeux énergétiques sont au cœur de la politique environnementale du Département. Les objectifs fixés par la communauté internationale en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre seront difficiles à atteindre et chacun à son niveau se doit d'agir : les Etats, les territoires et l'individu. A l'échelle du territoire, le Département a son rôle à jouer en se montrant exemplaire, en sensibilisant et en accompagnant financièrement les collectivités dans leurs projets.

ASDER : Quelles sont les actions mises en place par le Conseil Général afin d'accompagner les collectivités locales ?

FL : Le Conseil général s'est engagé concrètement sur plusieurs fronts :

- développement de la filière solaire (l'Institut National de l'Energie Solaire regroupe plus de 250 chercheurs sur le site de Savoie Technolac) et de la filière bois-énergie (en partenariat avec les collectivités et l'ONF),
- soutien technique (avec le concours de l'ASDER) et financier aux projets des collectivités (installations solaires, chaufferies bois, rénovation thermique de bâtiments),
- programmes d'audits énergétiques et de travaux dans les collèges,
- programmes de formation et sensibilisation des agents territoriaux à la maîtrise de l'énergie,
- réforme des aides aux collectivités locales (en juin 2010).

Ce dernier point est essentiel, puisqu'il permet la prise en compte systématique de la performance énergétique dans tous les financements d'opérations de construction et rénovation lourde de bâtiments publics. En ce sens, le Conseil général a su faire preuve, une fois de plus, d'anticipation par rapport aux réglementations thermiques du moment et à venir.

ASDER : Le dispositif de Guichet Unique pour l'accès aux aides dédiées aux particuliers a-t-il été suffisamment relayé par les collectivités locales ?

FL : Aujourd'hui, le « Guichet unique pour la maîtrise de l'énergie » regroupe 1/3 des communes savoyardes représentant les 2/3 de la population. Les collectivités locales se sont donc largement impliquées. La question se pose plus en terme d'enjeux et de priorités dans l'accompagnement des particuliers. Les collectivités apportent leurs contributions aux projets faisant intervenir les énergies renouvelables mais très peu le font sur l'efficacité énergétique des résidences. A ce titre la démarche de la Communauté de communes Cœur de Tarentaise mérite d'être soulignée à double titre : d'une part pour avoir harmonisé le dispositif sur un territoire intercommunal et d'autre part pour avoir introduit des aides à la rénovation thermique des bâtiments.



Des bâtiments communaux performants :

retour sur 2 jours d'échanges pratiques à St-Martin de Belleville

EXPERIENCE DE SAINT MARTIN DE BELLEVILLE

Pourquoi la commune a-t-elle participé à l'organisation d'un tel séminaire ?

Membre du Réseau d'Alliance dans les Alpes depuis 2008, la commune avait participé à un voyage d'études dans le Voralberg faisant découvrir les bâtiments passifs autrichiens. Ce voyage avait conforté quelques élus et l'architecte-conseil de poursuivre sur cette voie à travers deux projets de bâtiments communaux, une rénovation et une construction. Ces deux exemples pouvant inspirer d'autres collectivités, l'accueil du séminaire à St-Martin permettait de s'appuyer sur du concret avec ces réalisations en cours.

Que retirez-vous du séminaire ?

Beaucoup de rencontres avec des intervenants de qualité qui ont permis de renforcer le bagage technique des élus et des techniciens. Les échanges d'expériences ont permis de montrer à ceux qui n'avaient pas pu faire le voyage d'étude, que certaines communes de montagne allaient déjà vers des bâtiments passifs (hôtels par exemple).

Quelles initiatives de rénovation/construction performantes la commune a-t-elle menées ?

Après un diagnostic de l'école, des travaux d'isolation et de ventilation ont été menés. Ils ont été complétés par des actions de sensibilisation pour que le personnel scolaire adopte un comportement économe dans un bâtiment rénové et devenu performant. La commune s'est aussi lancée dans la rénovation à haute efficacité énergétique de son office du tourisme et dans la construction d'une crèche visant le label suisse Minergie. Pour chacun de ces bâtiments accueillant du public, ce sera l'occasion de communiquer sur la performance thermique atteinte et dans le moyen terme sur les suivis de consommations. D'autres rénovations sont en projet comme le gymnase.

Klébert SILVESTRE, maire adjoint chargé des dossiers d'urbanisme et d'environnement.

Céline CUVET, responsable de l'environnement - 04.79.08.94.30 - environnement@mairie-smb.com.

«Alliance dans les Alpes» et la commune de Saint Martin de Belleville ont organisé les 7 et 8 octobre 2010 un séminaire en s'entourant de l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER) et de RhôneAlpénergie Environnement (RAEE). Une soixantaine de participants, élus, techniciens communaux, professionnels de la filière ont pu définir des pistes d'actions et décrypter des outils afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments neufs ou existants.

Pourquoi un séminaire organisé par le réseau «Alliance dans les Alpes» ?

En France, les 25 communes membres de ce réseau ont émis un intérêt particulier pour la thématique de la performance énergétique des bâtiments. Un **voyage d'étude au Voralberg** (Autriche) en 2009 a permis aux élus et techniciens communaux de découvrir les richesses architecturales et le savoir-faire des acteurs locaux, les possibilités d'actions, la réalité de la construction à haute performance énergétique et l'implication de la population dans des démarches territoriales.

Un an plus tard, ce séminaire permet de replacer le développement de ce type de construction en milieu de montagne dans un **contexte français** : législation, savoir-faire, exemples de constructions et de rénovations.

Des priorités à ancrer concernant la construction à haute performance énergétique :

- Travailler en premier lieu sur **l'enveloppe des bâtiments** dont la durée de vie est bien plus importante que celle des technologies mises en oeuvre en matière de chauffage, de production énergétique... «On construit pour 50 ans».
- Penser le **bâtiment dans son contexte global** incluant une réflexion urbanistique, foncière, autour de la desserte en transports en commun, de l'énergie grise utilisée pour sa construction, de la gestion de l'eau sur la parcelle.

Le rôle des collectivités territoriales affirmé

Les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer : leurs pratiques peuvent participer à la diffusion et la mise en oeuvre des savoirs-faire. Elles peuvent

jouer le rôle de précurseur, d'exemplarité et ainsi inciter les propriétaires privés. En sensibilisant les occupants des bâtiments, elles peuvent aussi démultiplier l'impact des travaux qu'elles engagent. C'est toute une démarche de progrès et une dynamique locale qui peut s'enclencher.



Des clés pour agir au sein de la collectivité :

- **Faire voter par le Conseil Municipal un budget annuel** avec 1 ou 2 bâtiments à rénover «thermiquement» par an.
- **Définir un référent au sein de la collectivité**, idéalement un binôme élu - technicien, qui va impulser et suivre les projets (respect du cahier des charges par exemple) et assurer un suivi des consommations (mesure des économies réalisées, évaluation apte à enclencher une démarche de progrès).
- **S'entourer de compétences** : les réseaux d'échanges sont nombreux (Alliance dans les Alpes, ASDER, les communes forestières, Planète Copropriété...) et permettent de défricher les premières esquisses des projets, d'appréhender par où commencer, de prioriser les actions... avant d'avoir recours à des bureaux d'études. Ne pas réinventer la roue à chaque projet en s'appropriant les premières expériences (en tenant compte aussi des erreurs passées) de collectivités qui sont ainsi utiles aux suivantes.



Des pistes d'action définies au cours du séminaire :

- **Présenter aux décideurs une prospective**, incluant des hypothèses, différents scénarios (basés sur les prix des énergies par exemple) pour étudier les impacts des projets à long terme et montrer leurs évolutions en fonction de ces critères.
- **Agir sur les bâtiments neufs et sur l'existant** : ces deux aspects sont aussi importants l'un que l'autre pour atteindre l'objectif des 3 x 20¹.
- **Encourager la rénovation des copropriétés** (55 % de l'habitat collectif) : en premier lieu, faire adhérer l'ensemble des copropriétaires à la démarche, en inscrivant par exemple la rénovation thermique dans d'autres travaux : ravalement, mise aux normes d'un ascenseur, rénovation de la toiture... L'association nationale «Planète copropriété» peut être un soutien précieux [www.planetecopropriete.com]
- **Encourager les usagers des bâtiments rénovés** à suivre leurs consommations, mesurer leurs dépenses énergétiques et à réaliser des économies par leur comportement (température de chauffe, régulation nuit/jour, fermer les volets,)
- **Définir un seuil mobile, entre le BBC et le passif**, adapté au contexte local et le mettre en oeuvre à travers un dialogue rapproché entre maître d'oeuvre et maître d'ouvrage.
- **Fixer dès le départ des objectifs de résultats**. Par exemple, viser une certification permet la motivation des équipes. Il semble opportun de ne pas fixer d'objectifs de moyens, laissant à la maîtrise d'oeuvre une part de créativité et le développement de savoir-faire. Il faut pour cela lui laisser du temps de réflexion (augmenter les délais lors des consultations).
- **Construire un bâtiment à haute efficacité énergétique** peut désormais ne pas coûter beaucoup plus cher qu'une construction classique.
- **Associer les banques** à la réflexion afin de trouver les montages financiers adaptés à la réduction des charges.

Pour en savoir plus, le compte-rendu complet du séminaire sur www.alliancealpes.org

¹ Objectifs européens : diminuer de 20% les consommations, de 20% les gaz à effet de serre, et augmenter de 20% la part des énergies renouvelables dans les consommations.

Parmi les questions soulevées au cours du séminaire ... ZOOM sur ...

... Etanchéité à l'air

Qui dit performance énergétique du bâtiment dit test d'étanchéité à l'air. Est-ce absolument nécessaire ?

Viser la parfaite étanchéité est un objectif pour toute construction ou rénovation visant une haute efficacité énergétique. Pourtant, si tel est l'objectif, le mode opératoire n'est pas intuitif : il est difficile d'évaluer d'un simple coup d'oeil si le bâtiment est étanche ou non.

Le test d'étanchéité est donc recommandé à différents stades du chantier : un premier test en cours de construction ou de rénovation permet de se rendre compte du travail accompli sur le gros oeuvre et de corriger d'éventuelles erreurs. Le test final permet la validation des moyens mis en oeuvre, mais aussi la responsabilisation des entreprises du second oeuvre ayant œuvré sur le chantier.



... Soutien à la filière bois

Les atouts de la valorisation du bois local : favoriser l'emploi dans les territoires ruraux, réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre, réduire les factures énergétiques et favoriser une gestion durable des forêts alpines. La certification «Bois des Alpes» garantit l'origine alpine des bois ainsi que leur transformation locale.

www.boisdesalpes.net.

... Pérennité des actions : Sensibiliser les usagers pour faire adopter des comportements économes dans les bâtiments basse consommation !

Repères ASDER

Les grands principes de la RT 2012

Les objectifs de la réglementation thermique des bâtiments neufs ont été fixés dans la loi Grenelle, afin de généraliser les bâtiments basse consommation (BBC), avec une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh/an/m² (contre 150 kWh/m²/an environ sur la RT2005).

Elle s'appliquera pour les bureaux, les bâtiments d'enseignement et les établissements d'accueil de la petite enfance fin 2011 (28 octobre 2011), et pour les logements à partir 1/01/2013.

Les exigences de performances :

- **une exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti** : le besoin bioclimatique, afin de valoriser une conception bioclimatique et l'isolation performante (coefficient appelé Bbio).
- **une exigence de consommation maximale en énergie primaire** égale à 50 kWh/an/m², modulée en fonction de l'usage du bâtiment, de la zone géographique, de l'altitude, de la surface moyenne des logements et des gaz à effet de serre émis (bois énergie et réseau de chaleur). Elle englobe les consommations énergétiques de 5 usages : chauffage, eau chaude sanitaire, refroidissement, éclairage et auxiliaires (ventilateurs et pompes).
- **une exigence de confort d'été** : sur la température intérieure.

Quelques exigences de moyens pour l'habitat :

- Recours aux énergies renouvelables : installation d'un chauffe-eau solaire par exemple
- Traitement des ponts thermiques
- Traitement de l'étanchéité à l'air : justification de la perméabilité par mesure (test de la porte soufflante) ou démarche de qualité agréée
- Surface minimale de baies vitrées : 1/6 de la surface des murs
- L'affichage des consommations d'énergie par usage



Livre blanc du climat en Savoie, une étape vers l'élaboration d'un Plan Climat Territorial à l'échelle de la Savoie



Le Conseil Général de la Savoie a souhaité, dans le cadre de la prospective «Savoie 2020», disposer d'une présentation et d'une analyse aussi documentées que possible du changement climatique en Savoie. Le groupe de travail présidé et piloté par le professeur Jean-Jacques DELANNOY, de l'Université de Savoie -et auquel l'ASDER a participé- s'est attaché à dresser un état des lieux du changement climatique en Savoie. Il s'agissait de compléter et d'affiner les données disponibles et d'apprécier les effets que le réchauffement climatique peut produire sur les ressources et l'éco-

nomie de la Savoie. Quelques pistes de recommandation sont également émises.
Téléchargeable sur le site du Conseil général : www.cg73.fr.

Lancement d'une campagne d'audits énergétiques pour les bâtiments touristiques et culturels sur l'Espace Métropole Savoie

Beaucoup d'établissements touristiques ou culturels ont de mauvaises performances énergétiques par manque d'isolation, de systèmes de chauffage inadéquats ou obsolètes. L'ASDER en partenariat avec l'Espace Métropole Savoie, va accompagner les maîtres d'ouvrage et les gestionnaires d'établissements dans la réalisation d'audits ou de diagnostics énergétiques. L'objectif à terme est de réaliser un état des lieux de la situation énergétique du patrimoine, de proposer des recommandations d'améliorations et de définir un pro-

gramme d'actions pluriannuel. Cet accompagnement est à destination des maîtres d'ouvrages publics et privés du territoire de Métropole Savoie gérant des établissements touristiques tels que les campings, gîtes, hôtels, résidences de tourisme... ainsi que gérant des équipements culturels tels que salles polyvalentes, cinémas, salles de spectacles, musées...

Pour en savoir plus, contact ASDER : Karine LE DIOURON



Ressources utiles

Temporisation de l'éclairage public et jurisprudence

Aucune jurisprudence ne met en cause la responsabilité des Maires, en cas d'accident de la route intervenu lors de temporisation volontaire et annoncée en période de faible fréquentation de la voie publique. Le défaut d'éclairage public a pu entraîner des condamnations dans les cas suivants : mauvais signalements de travaux, absence d'éclairage lors d'une manifestation ou dû à une panne. **Extrait du guide pour une pratique durable de l'Éclairage public édité par le PnR du Haut-Jura et SIDECE. A télécharger : www.sidec-jura.fr.**

Eclairage public et LED

Guide de 4 pages de recommandations aux autorités communales et aux exploitants de réseaux d'éclairage. **A télécharger sur www.topten.ch/ep.**

Ligue EnR, une compétition en faveur des énergies renouvelables

Cette compétition entre collectivités locales françaises se joue sur les puissances ou surfaces installées par habitant en solaire (photovoltaïque et thermique) et bois énergie. Le CLER anime cette compétition depuis 2005, en partenariat avec l'ADEME, le Ministère de l'Écologie, l'Association des Maires de France et la Fondation Nicolas Hulot. Les champions 2009 en Savoie ont été Macôt la Plagne, Saint Jean de Maurienne, Albiez-le-Jeune et Chambéry. Pour connaître ceux de 2010, la cérémonie de récompenses aura lieu pendant la 12^{ème} édition des Assises de l'Énergie, le 26 janvier 2011 à Grenoble. **Contact ASDER, Didier CHOMAZ. Plus d'infos sur www.ligue-enr.fr**

Adhésion ASDER... à l'occasion des 30 ans qui seront fêtés le 18 juin 2011

Toute commune peut adhérer à l'ASDER (150 €) pour marquer son soutien à l'Association qui va fêter ses 30 ans le 18 juin 2011 ! Merci de noter d'ores et déjà la date dans vos agendas ! Bulletin d'adhésion disponible sur le site de l'ASDER.

INFOS PRATIQUES ASDER

Vous pouvez joindre les conseillers de l'Espace Info Énergie

- **par téléphone au 04.79.85.88.50** du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le jeudi matin
- **sur rendez-vous** à la Maison des Énergies (près du Parc des Expositions de Savoie), pour des conseils personnalisés gratuits sur la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et l'éco-construction.

Visite de la Maison des Énergies

- **le 1^{er} vendredi de chaque mois** à 14 h pour les particuliers
- **sur rendez-vous** pour les groupes et scolaires

Référents ASDER

Accompagnement des collectivités

Gaëlle VAUGEOIS : 04.79.70.78.38
gaelle.vaugeois@asder.asso.fr
Hervé RYCHTARIK : 04.79.70.78.34
herve.rychtarik@asder.asso.fr



Association Savoyarde
pour le Développement
des Énergies Renouvelables

Maison des énergies
562 avenue du Grand Ariétaz
BP 99 499
73094 Chambéry cedex 9
tél. 04 79 85 88 50
fax 04 79 33 24 64
info@asder.asso.fr
www.asder.asso.fr

Avec le soutien de :



Rhône-Alpes



Lettre imprimée avec encres végétales sur papier recyclé en 350 exemplaires.
Directeur de publication de La Lettre de l'ASDER : Alain WEBER.
Ont participé à la rédaction : Marie-Hélène FAURE, Gaëlle VAUGEOIS, Delphine MUGNIER, Karine LE DIOURON, Anne RIALHE. Mise en page : Corine VIAL.
N°ISSN 1969-8593
Maquette graphique scop Crescend'O.
Crédits photo : St-Martin de Belleville, Conseil Général, CETE de Lyon, ASDER